

**Acte N° 2021-12**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 juin 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du service commun de la formation continue approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 juin 2014,
- Vu** la délibération 2021-51 du Conseil d'administration du 18 juin 2021 portant composition du Conseil consultatif de la formation continue ;
- Vu** la présentation du Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Echange sur la stratégie de la formation tout au long de la vie**

Les membres du Conseil d'administration ont échangé sur la stratégie mise en œuvre dans l'établissement, notamment son organisation et son développement.

Fait à Lyon, le 21 juin 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 25 juin 2021.  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 25 juin 2021